



Refus prise en charge sinistre auto

Par **kristalkristel**, le **17/02/2013 à 20:47**

Bonjour,

Je suis assurée en tous risques pour ma voiture depuis 2008.

J'ai garé ma voiture près de chez moi durant 2h un soir et en revenant j'ai retrouvé ma voiture avec un choc sur l'aile arrière droite, la carrosserie était rentrée et une trace de chaussure à l'endroit de la dégradation ainsi que mon pare-brise avant droit fissuré de plus de 30cm.

je déclare un vandalisme auprès du commissariat de chez moi que je joints à mon sinistre auprès de mon assureur.

L'assurance récupère la voiture le lendemain pour expertise et me la ramène le surlendemain sans la moindre réparation, j'ai contacté plus d'une dizaine de fois mon assurance, aucun conseiller n'a su m'expliquer ce qui se passait.

ce sinistre a été déclaré le 28/09/12 et j'ai eu après de multiples appels à la hotline une réponse par mail indiquant que l'expert reconnaissait le vandalisme sur l'aile arrière mais que pour lui le pare-brise serait un cailloux et donc abus de déclaration ce qui fait que mon assurance refuse de réparer l'aile et le pare-brise...

Je me retrouve avec ma voiture vandalisée reconnue à moitié mais aucune réparation ne sera faite et un "abus de déclaration" complètement erroné, je trouve que c'est de la diffamation. J'ai attendu plus de 5 mois une réponse, que je viens d'avoir et qui me surprend, on m'indique que si je ne suis pas d'accord avec la décision je peux demander une contre expertise à mes frais...

Que dois-je faire ? mon assurance a t-elle le droit de réagir ainsi ?

Merci d'avance,

Par **chaber**, le **18/02/2013** à **09:08**

bonjour

Il vous est toujours possible de contester les dires de l'expert de l'assurance en prenant à vos frais un expert indépendant; il faut compter 250€ à 300€ en moyenne.

Les experts d'assurances ont des instructions très strictes pour vérifier les déclarations avec la réalité des dommages.

Votre assureur considère qu'il y a fausse déclaration sur l'ensemble du sinistre et de ce fait ne voudra pas intervenir même sur la part réelle du vandalisme.